



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FÉVRIER 2014

Etaient présents : Madames Valérie Chazot, Marie Gaillard, Suzanne Sagnes, Nicole Vérilhac, Eliane Wauquiez-Motte, MM. Frédéric André, Jean-Jacques Baix, Olivier Balme, Jean-Claude Bernard, Jean-Marc Brottes, Robert Masse, William Riffard, Jean-Claude Roche, Jean-Jacques Schell, Francis Valla, André Viallon

Excusés :

Madame Annie Baix (pouvoir à Jean-Jacques Baix)
M. Didier Maneval (pouvoir à Jean-Marc Brottes)
Madame Nathalie Rousset

Absent : M. Bernard Cheynel

■ Administration de l'assemblée délibérante

- a) Election du secrétaire de séance.
Suzanne Sagnes est désignée secrétaire de séance.
- b) Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 20 décembre 2013.
Madame le maire demande aux membres du conseil municipal si des observations ou modifications sont souhaitées.
Aucune observation n'étant faite, le compte-rendu du 20 décembre 2013 est adopté à l'unanimité.

■ Finances communales

Budget principal

a) Adoption du compte de gestion 2013 du percepteur

Le compte de gestion dressé par le percepteur pour l'exercice 2013 est présenté par Madame le maire. Il n'appelle aucune observation de la part des membres du conseil municipal.

Voté à l'unanimité

b) Adoption du compte administratif 2013 et affectation des résultats

Madame le maire présente au conseil municipal l'exécution du budget principal de la commune pour 2013.

Madame le maire s'étant retirée, c'est sous la présidence de M. Jean-Jacques Baix, Premier Adjoint au Maire, que le vote du compte administratif a été soumis au conseil municipal conformément au document présenté et annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, la commune du Chambon-sur-Lignon :

- Donne acte de la présentation du compte administratif 2013 du budget principal de la commune,
- Constate l'identité de valeur avec les indications du compte de gestion du receveur,
- Arrête les résultats définitifs de l'année 2013 :

	Budget général de la Commune
Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2013	200 944,83 €
Affectation à la section d'investissement du Budget 2014 (compte 1068)	200 944,83 €
Affectation en report à nouveau en fonctionnement au Budget 2014	0,00 €

Vote à la majorité (15 pour, 1 contre et 1 abstention)

Budget annexe de l'eau potable

a) Adoption du compte de gestion 2013 du percepteur

Le compte de gestion dressé par le percepteur pour l'exercice 2013 n'appelle aucune observation de la part des membres du conseil municipal.

Voté à l'unanimité

b) Adoption du compte administratif 2013 et affectation des résultats

Madame le maire présente au conseil l'exécution du budget annexe de l'eau potable pour 2013.

Madame le maire s'étant retirée, c'est sous la présidence de M. Jean-Jacques Baix, Premier Adjoint au Maire, que le vote du compte administratif a été soumis au conseil municipal conformément au document présenté et annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, la commune du Chambon-sur-Lignon :

- Donne acte de la présentation du compte administratif 2013 du budget annexe de l'eau potable,
- Constate l'identité de valeur avec les indications du compte de gestion du receveur,
- Arrête les résultats définitifs de l'année 2013 :

	Budget annexe de l'eau potable
Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2013	48 548,03 €
Affectation à la section d'investissement du Budget 2014 (compte 1068)	48 548,03 €
Affectation en report à nouveau en fonctionnement au Budget 2014	0,00 €

Vote à la majorité (16 pour, 1 contre)

Budget annexe de l'assainissement

a) Adoption du compte de gestion 2013 du percepteur

Le compte de gestion dressé par le percepteur pour l'exercice 2013 n'appelle aucune observation de la part des membres du conseil municipal.

Voté à l'unanimité

b) Adoption du compte administratif 2013 et affectation des résultats

Madame le maire présente au conseil l'exécution du budget annexe de l'assainissement pour 2013.

Madame le maire s'étant retirée, c'est sous la présidence de M. Jean-Jacques BAIX, Premier Adjoint au Maire, que le vote du compte administratif a été soumis au conseil municipal conformément au document présenté et annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, la commune du Chambon-sur-Lignon :

• Donne acte de la présentation du compte administratif 2013 du budget annexe de l'assainissement,

• Constate l'identité de valeur avec les indications du compte de gestion du receveur,

• Arrête les résultats définitifs de l'année 2013 :

	Budget annexe de l'assainissement
Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2013	27 912,29 €
Affectation à la section d'investissement du Budget 2014 (compte 1068)	27 912,29 €
Affectation en report à nouveau en fonctionnement au Budget 2014	0,00 €

Voté à la majorité (16 pour, 1 contre)

Budget annexe de la chaufferie bois

a) Adoption du compte de gestion 2013 du percepteur

Le compte de gestion dressé par le percepteur pour l'exercice 2013 n'appelle aucune observation de la part des membres du conseil municipal.

Voté à l'unanimité

b) Adoption du compte administratif 2013 et affectation des résultats

Madame le maire présente au Conseil l'exécution du budget annexe de la chaufferie bois pour 2013.

Madame le maire s'étant retirée, c'est sous la présidence de M. Jean-Jacques BAIX, Premier Adjoint au Maire, que le vote du compte administratif a été soumis au conseil municipal conformément au document présenté et annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, la commune du Chambon-sur-Lignon :

bois,

• Donne acte de la présentation du compte administratif 2013 du budget annexe de la chaufferie

• Constate l'identité de valeur avec les indications du compte de gestion du receveur,

• Arrête les résultats définitifs de l'année 2013 :

	Budget annexe De la chaufferie bois
Excédent d'exploitation au 31 décembre 2013	16 195,66 €
Affectation à la section d'investissement Budget 2014 (compte 1068)	16 195,66 €
Affectation en report à nouveau en fonctionnement au Budget 2014	0,00 €

Vote à la majorité (16 pour, 1 contre)

Vote du taux des impôts locaux 2014

Madame le maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que les impôts de la commune n'ont pas été augmentés depuis le début du mandat et elle rappelle les taux en vigueur :

• taxe d'habitation : 10,17 %,

• taxe foncière (bâti) : 32,81 %

• taxe foncière (non bâti) 121,28 %

Madame le maire propose d'appliquer une baisse de 1 % sur le taux de la taxe foncière ce qui représente une baisse des recettes d'environ 30 000 euros.

Voté à l'unanimité

Associations : subventions 2014

Une commission s'est réunie afin d'échanger sur le montant à attribuer aux associations.

La municipalité a reçu toutes les associations qui le souhaitaient. Celles-ci ont transmis les documents permettant l'analyse des demandes.

Jean-Jacques Schell précise que la CCHL participe à une partie du financement d'une douzaine d'associations.

Francis Valla souligne que la situation des comptes bancaires n'apparaît pas sur les budgets et comptes des associations.

André Viallon remercie la municipalité qui met à disposition le centre de tennis à l'occasion du tournoi international cadets.

Le montant total proposé est de 74 854 €

Voté à l'unanimité

Lieu de Mémoire

Réactualisation de la mission – Atelier des Charrons

L'atelier des Charrons qui a suivi la création de la scénographie du Lieu de Mémoire sollicite une réactualisation de sa mission, soit un montant de 4 386 euros HT. Cette actualisation est inscrite sur le contrat de maîtrise d'œuvre.

Voté à l'unanimité

■ Conventions diverses

a) Convention avec le Centre de gestion

Une convention de partenariat a été établie en 2011 entre le CDG et la Caisse des dépôts et consignations afin d'organiser les missions d'intermédiation pour le compte des collectivités locales. Cette convention expirait le 31/12/2013. Le CDG souhaite une prorogation jusqu'au 31/12/2014. Une participation financière est appliquée uniquement en cas d'intervention du service à savoir les dossiers d'affiliation, de validation de services et de liquidations de pensions.

Voté à l'unanimité

b) Convention avec la commune de Devesset

La limite de communes qui relie la commune de Saint-Agrève à la route départementale n° 9 par Les Sables est située à l'axe de la chaussée. La commune de Devesset, assurant l'entretien de cette voie, souhaite l'intégrer en totalité dans son classement de voirie communale.

Voté à l'unanimité

c) Convention avec Sf2e

Afin d'assurer le suivi financier d'exploitation de la chaufferie bois, il convient de renouveler la convention d'honoraires avec le BET « sf2e », à savoir 2 312,37 € HT pour l'année 2014 (montant 2013 : 2 290,65 € HT).

Voté à l'unanimité

■ Personnel communal

a) Participation de la mairie à la MNT pour le maintien de salaire

Lors du conseil municipal du 20 décembre 2013, il a été voté une participation communale de 40 % sur le montant des cotisations à la MNT pour le maintien de salaire. Le Centre de gestion nous a informés qu'il convenait d'appliquer un montant forfaitaire par salarié au lieu et place d'un pourcentage. Le montant correspondant au précédent vote est de 13 € pour les emplois à temps pleins. En ce qui concerne le personnel travaillant à temps partiel, un pourcentage sera appliqué sur la base de 13 €.

Voté à l'unanimité

b) Contrat unique d'insertion (Virginie Genest)

Madame le maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de renouveler le contrat d'accompagnement dans l'emploi à durée déterminée de Virginie Genest pour la période du 15 mars 2014 au 15 mars 2015.

Virginie Genest assure l'accueil au Lieu de Mémoire. Son salaire de 1 430 € brut est pris en charge par l'Etat à hauteur de 80 %.

Mme le maire signale que les recettes du Lieu de Mémoire couvrent les salaires de Floriane Barbier et Virginie Genest.

Voté à l'unanimité

c) Création de poste

Pour pouvoir nommer un agent administratif sur un poste de rédacteur principal de 2e classe, suite à sa réussite à l'examen professionnel correspondant, il est nécessaire de transformer un poste de rédacteur en rédacteur principal.

Il s'agit de Nadège Mayet.

Voté à l'unanimité

d) Contrat de Matthieu Russier

Matthieu Russier bénéficie d'un contrat à durée déterminée renouvelable depuis le 1er novembre 2009, sur la base de 17 h 30/semaine. Le conseil municipal est sollicité pour le renouvellement de son contrat pour une durée de 1 an. Matthieu Russier est employé au grade de rédacteur.

Voté à l'unanimité

■ Lieu de Mémoire

a) Vente d'un livret de visite

L'Association pour la Mémoire des Enfants Cachés et des Justes fait actuellement imprimer un livret de visite à destination des enfants de 8 à 12 ans. Ce livret sera proposé à la vente lors de la visite des familles sur le Lieu de Mémoire. Le tarif proposé est de 1,50 €.

Voté à l'unanimité

b) Régie du Lieu de mémoire

Il est rappelé qu'une régie a été constituée pour assurer la gestion des recettes du Lieu de Mémoire. Il convient de modifier l'article 5 de l'acte constitutif de la régie en précisant que le paiement à distance par téléphone et par internet est désormais possible, et que la commune prendra à sa charge les frais bancaires correspondants.

Il s'agit d'une adaptation nécessaire pour le fonctionnement du musée.

Durant les 4 premiers mois d'ouverture, il a été enregistré 7 500 visites. Pendant la saison d'hiver, le Lieu de Mémoire est ouvert sur rendez-vous pour les groupes et les écoles.

Voté à l'unanimité

■ Modification des statuts du Syndicat Intercommunal pour le Maintien de la Ligne touristique ferroviaire « Dunières - Saint-Agrève »

Le comité directeur du Syndicat Intercommunal pour le Maintien de la Ligne Touristique Ferroviaire « Dunières - Saint-Agrève » propose la modification des statuts, à savoir :

- Article 2 visant l'achat de la ligne ferroviaire
- Article 6 relatif à la contribution des communes associées aux dépenses du syndicat.

Ces deux articles étant devenus obsolètes, ils sont supprimés et les statuts sont modifiés.

Voté à l'unanimité

Jean-Claude Roche signale que les communautés de communes devront régler le coût de l'exploitation de la gare à Raucoules.

■ Vente de biens communaux

a) Vente de la maison des Grives

Lors du conseil municipal du 20 décembre 2013, il a été proposé la vente de deux maisons individuelles aux Grives. La maison n° 2 a été proposée à 90 000 €. Nous avons une proposition ferme à 79 000 €. Ce prix tient compte de l'estimation des domaines et des travaux de remise en état à réaliser.

Voté à l'unanimité

b) Le Genest

Lors du Conseil municipal du 20 décembre 2013, il a été proposé la vente à M. Valayer d'une parcelle de terrain d'environ 44 m² au Genest (parcelle n° AV369). S'agissant d'une parcelle à proximité immédiate de la voie de circulation, le conseil est sollicité pour donner son accord afin de déclasser ce terrain, de le désaffecter et de l'inscrire dans le domaine privé de la commune.

Voté à l'unanimité

■ Demande de subvention au titre de la DETR pour la vidéo protection

Une demande de subvention a été votée lors du Conseil municipal du 24 janvier 2013 pour l'installation de caméras de vidéo protection dans le centre village. La modification de l'installation porte le montant de l'équipement à 23 625 € HT, et le financement s'établit comme suit :

- DETR : 25 % = 5 906 € HT
- Fonds propres : 75 % = 17 719 € HT

Madame le Maire rappelle que divers incidents graves sont survenus sur la Commune. Conseil a été demandé à la gendarmerie de Tence qui a préconisé la mise en place de caméras.

La visualisation des enregistrements ne peut être effectuée que par la Gendarmerie, Madame le Maire et Madame Brochard, Secrétaire Générale des services.

Voté à l'unanimité

■ Frais de déplacement de Monsieur Denis HERRERO

Dans le cadre d'une étude sur la reprise du collège Cévenol, M. Herrero a participé à une réunion à la mairie du Chambon-sur-Lignon et demande le remboursement de ses frais de déplacement, soit 94,10 euros).

Monsieur Denis HERRERO est un inspecteur d'académie. Sa visite concernait une étude sur la formation liée au tourisme.

Voté à l'unanimité

■ Questions diverses

Convention de partenariat avec l'association « Les Amis du Lieu de Mémoire ».

Madame le maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient d'établir une convention de partenariat avec l'association « Les Amis du Lieu de Mémoire » dont le siège est situé au Lieu de Mémoire concernant :

- l'aide apportée par l'association au développement et au rayonnement du Lieu de Mémoire ;
- le soutien aux activités pédagogiques, culturelles et historiques du Lieu de Mémoire ;
- l'édition et la diffusion de documents culturels et touristiques contribuant à la mise en valeur et la promotion du Lieu de Mémoire ;
- l'aide bénévole de membres de l'association dans l'organisation et la réalisation d'événements programmés au Lieu de Mémoire.

Les membres de l'association bénéficient de la carte ambassadeur.

Voté à l'unanimité

Commissions municipales

- Robert Masse indique qu'un poteau d'éclairage public situé à proximité des locaux loués à Véolia sera à déplacer car il provoque des infiltrations d'eau dans le bâtiment.

- Tournoi de tennis. André Viallon précise que le tournoi comportera 2 tableaux de 32 équipes.

- Calendrier des animations de l'été. Le calendrier sera présenté début mars.

- Marie Gaillard signale qu'une réunion de la commission vie sociale aura lieu le 27 février à la CCHL.
Réunion du CCAS le lundi 3 mars en mairie.

Madame le maire remercie tous les membres du conseil municipal pour leur dévouement, leur assiduité et leur courage durant le mandat.

Elle relate les travaux réalisés et remercie Jean-Jacques Baix, Robert Masse et Jean-Jacques Schell pour leur forte implication au cours de ces six années.

La séance est levée à 21 h 45.

◇◇◇◇◇◇